

## **REGLEMENT FINANCIER - 2011/2012**

**Chaque famille qui inscrit ses enfants à l'Ecole Française Internationale de Riyad est informée des frais d'écolage et doit être en mesure de payer.**

### **- DROITS D'INSCRIPTION / REINSCRIPTION ANNUELS :**

Des droits d'inscription ou de réinscription annuels sont à acquitter pour chacun des enfants inscrits à l'Ecole Française Internationale de Riyad.

Le montant figure sur le tableau remis annuellement aux parents + site web.

- **Réinscription** : un acompte de 1000 SAR par enfant est versé à l'école **avant le 31 Mai pour confirmer la réinscription.**

- **1ere inscription** : l'admission à l'Ecole est notamment soumise au paiement d'un acompte de 1000 SAR sur inscription.

**Ce dépôt restera acquis à l'établissement en cas de non présentation de l'élève dans l'établissement au 28 Septembre de cette année.**

**Aucune inscription ni réinscription ne seront recevables si le paiement de l'acompte n'est pas acquitté.**

En cas d'arrivée : au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, la totalité est due.

au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, paiement des 2/3 du montant global des droits d'inscription.

au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, paiement de 1/3 des droits d'inscription.

En cas de départ de l'école quelle que soit la date : aucun remboursement des droits au prorata (sauf preuve de fin de permis de résidence pour la famille par les autorités Saoudiennes).

### **- FRAIS DE SCOLARITE SUR 3 TRIMESTRES :**

Les frais de scolarités sont à acquitter en 3 fois, au début de chaque trimestre scolaire.

**En cas d'arrivée** au cours de trimestre, le mois de l'arrivée est dû intégralement.

- Arrivée au cours du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre, on divise la scolarité par 3 mois.

- Arrivée au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, on divise la scolarité par 4 mois

**En cas de départ de l'école :**

- au cours du 1<sup>er</sup> mois : tout le mois est dû, remboursement des 2 mois qui complètent le trimestre.

- après un mois de présence, tout le trimestre est dû.

### **- FOURNITURES :**

Les fournitures seront facturées sur la base du coût réel de la commande. Facturation présentée au 2<sup>ème</sup> ou au 3<sup>ème</sup> trimestre.

En cas d' - arrivée au cours du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre, la totalité est due.

- arrivée au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 1/3 des fournitures est dû.

En cas de départ de l'école, pas de remboursement.

### **- SERVICE GARDERIE :**

Un service garderie payant est mis en place pour accueillir, de façon exceptionnelle et après étude des demandes, les enfants qui attendent un frère ou une sœur occupés par leur emploi du temps scolaire. Voir coût et modalités de paiement auprès du service «Bureau Frais de Scolarité» Mme Karima MALLY.

## **- MODALITES DE PAIEMENT / ECHEANCIER :**

Les frais de scolarité sont payables dès réception des factures par les familles, aux échéances ci-dessous :

<b>Facture</b>	<b>Date de Facturation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Date limite de Paiement</b>
1 <sup>ère</sup> Facture	semaine du 24 Sept. 2011	Insc/Réinsc + 1 <sup>er</sup> Trimestre	12 Octobre 2011
2 <sup>ème</sup> Facture	semaine du 26 Nov. 2011	2 <sup>e</sup> Trimestre + Fournitures + livres	14 Décembre 2011
3 <sup>ème</sup> Facture	semaine du 10 Mars 2012	3 <sup>e</sup> Trimestre + Frais d'examen	31 Mars 2012

**Pour la bonne gestion de notre établissement, il est demandé à chacun de respecter les dates indiquées ci-dessus. Les élèves pour lesquels les frais demandés ne sont pas réglés aux dates prévues se verront refuser l'entrée de l'établissement jusqu'à régularisation de la situation.**

Le paiement se fait EXCLUSIVEMENT EN SAR par :

- Chèque Certifié adressé à l'établissement à l'ordre de : « **SAIS - French Section** »
- Virement Bancaire au compte suivant : Banque Saudi Fransi, Old Airport Road, cpte n° 410 314 001 25.  
IBAN : SA56 5500 0000 0410 3140 0125
- Paiement Direct auprès de Mme MALLY responsable du service « frais de scolarité ».

**Les factures sont délivrées aux familles par le biais de leur enfant. Si vous n'avez pas reçu la facture dans les délais cités ci-dessus, veuillez la réclamer au service « Frais de Scolarité ».**

## **- REDUCTION :**

Les familles qui ont plus de deux enfants scolarisés dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 25% sur les frais de scolarité, hors droits d'inscription, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Nota : pour les familles qui ont 3 enfants inscrits dont 1 boursier ou avec prise en charge de la scolarité, s'informer auprès de Mme MALLY.

**Mme MALLY Responsable du service « Frais de Scolarité » tél : 274 17 33/35 poste 239**

Le Président du Conseil de Gestion  
Laurent BENARD

Le Chef d'Etablissement  
Gérard LAHOURCADE